

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
LOIRE - ATLANTIQUE

Commune de  
MOISDON LA RIVIERE

Envoyé en préfecture le 09/11/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

ID : 044-214400996-20231107-2007112023-DE

Nombre de Conseillers

En exercice	Présents	Absents
19	17	2

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE MOISDON LA RIVIERE

Date de convocation :  
**31 octobre 2023**

**Séance du 7 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois,

Le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moisdon-la-Rivière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

**OBJET :**

**Avis du conseil municipal  
sur l'extension de l'unité de  
méthanisation de la SAS  
MEETHA de SOUDAN**

**2023-11-020**

**Présents :** MM : Gwénaél BAILLIARD, Loïc BELAY, Gérard BLAIS, Patrick GALIVEL, Christophe LEMERRE, Éric MAILLARD, Dominique PLOTEAU, Antoine ROUCHON-MAZERAT.

MME: Véronique GIRE, Brigitte BELAY, Chrystelle BRUNEAU, Dominique CHIRADE, Marie-Josèphe LEMAITRE, Fanny MARHUENDA, Patricia MAUCHIEN, Annette PIETIN, Hélène SIMON.

**Excusés :** Philippe BESNIER, Joseph LALLOUÉ (Pouvoir à Hélène SIMON).

**Absent :**

Madame Véronique GIRE a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que par arrêté en date du 11 octobre 2023, Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique concernant la demande formulée par la SAS MEETHA Hochevie 44110 SOUDAN, visant à l'extension de l'unité de méthanisation qu'elle exploite.

Ce projet fait l'objet d'une enquête publique ouverte du lundi 6 novembre 2023 au jeudi 14 décembre 2023 inclus dans la mairie de SOUDAN.

La Commune de Moisdon-la-Rivière est concernée par cette demande par le plan d'épandage prévu dans la nomenclature, autour de l'installation projetée.

L'affichage a été réalisé conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral.

Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la demande présentée par la SAS MEETHA Hochevie 44110 SOUDAN, visant à l'extension de l'unité de méthanisation qu'elle exploite.

POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,

